EM
W&A
Emery Mukendi
Wafwana & Associates
International Law Firm

La pratique du droit minier en Afrique

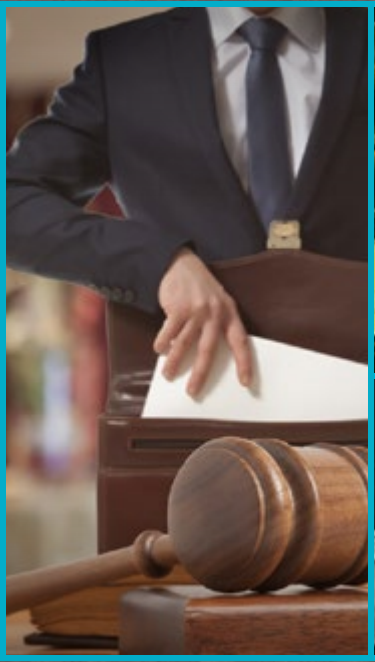

Investissez en Afrique en toute sécurité.

www.cabemery.org

Pourquoi choisir Emery Mukendi Wafwana & Associates ?

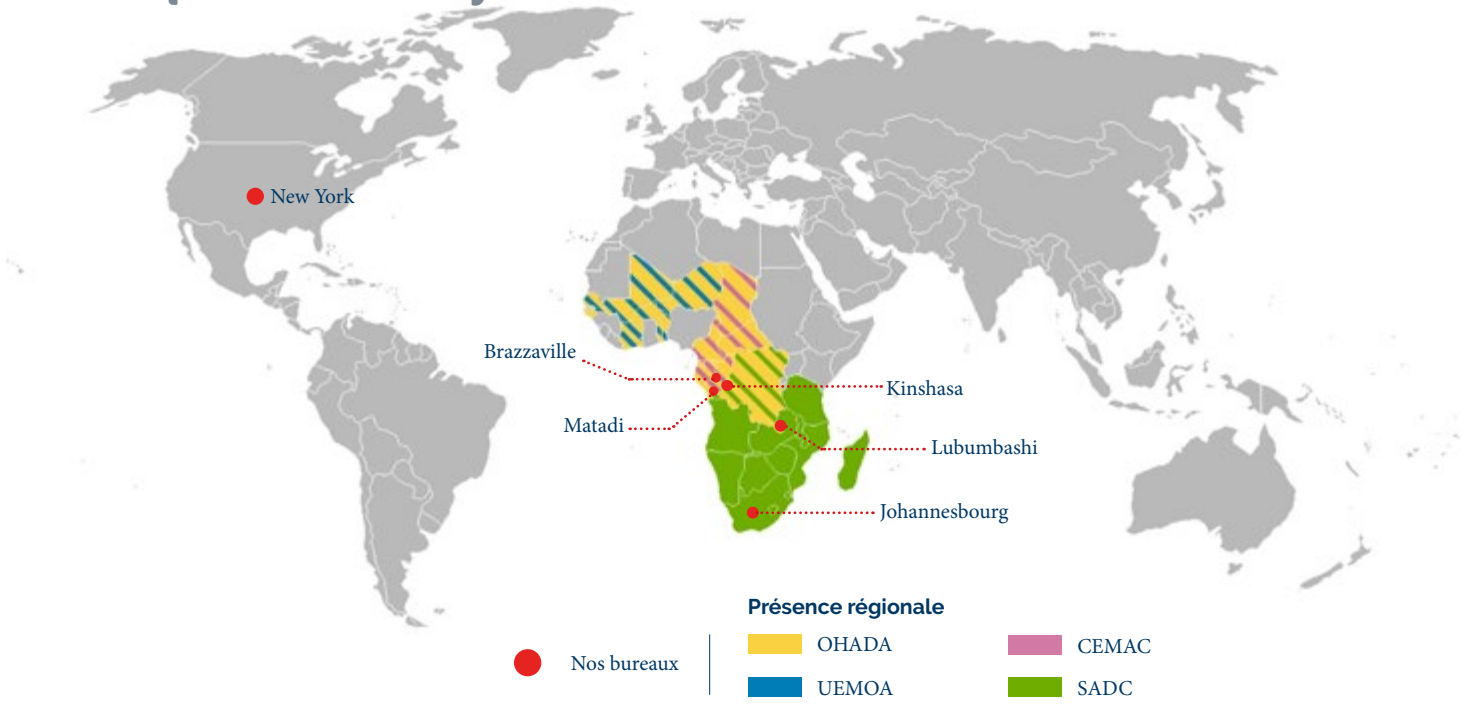

- Expert juridique et fiscal dans l'industrie minière avec une équipe d'avocats et de consultants pluridisciplinaires et multiculturels maitrisant les arcanes du secteur minier.
- Etabli à New York avec des bureaux à Johannesburg (Afrique du Sud), Kinshasa, Lubumbashi et Matadi (République Démocratique du Congo), Brazzaville (République du Congo), et des cabinets juridiques partenaires dans d'autres pays d'Afrique .
- Adhère aux normes internationales de travail et respectueux des règlementations anti-corruption.
- Grande expérience dans l'élaboration et la révision des législations et règlementations minières en Afrique.
- Forte expertise dans le conseil et l'assistance juridiques pour la réalisation de projets d'investissements miniers.
- Excellente expérience dans la représentation de clients auprès des autorités et administrations minières à travers l'Afrique.

Emery Mukendi Wafwana & Associates
International Law Firm

New York – Publicité d'Avocats

Un Cabinet juridique aux normes internationales et aux compétences requises par l'industrie minière en Afrique

Nous fournissons depuis plus d'une décennie une gamme ciblée de services juridiques répondant aux standards internationaux à tous les acteurs de l'industrie minière parmi lesquels figurent de grandes et petites sociétés minières, des investisseurs, des institutions financières internationales, des entreprises publiques et privées, des cabinets d'avocats internationaux et des gouvernements.

Nos services juridiques couvrent tous les stades de la mise en œuvre des projets miniers. Ils se rapportent notamment à l'élaboration des législations et règlementations minières, à l'acquisition et la gestion des droits et/ou titres miniers, à l'analyse, l'élaboration, la négociation et la renégociation des contrats miniers, à la réalisation de due diligence juridique, aux conseils juridiques pour le financement de projets miniers lors de fusions et acquisitions dans le secteur minier, à la représentation dans les réclamations et contentieux relatifs aux droits et/ou titres miniers.

Nous avons une connaissance approfondie des législations minières en vigueur dans les pays africains ainsi qu'une excellente compréhension des aspects géopolitiques et socio-culturels de l'industrie minière locale.

Notre cabinet est mondialement reconnu pour son expertise dans le domaine du droit minier dans de nombreux pays d'Afrique. Nous renforçons continuellement cette expertise et cette réputation afin de demeurer le choix idéal pour la réalisation des transactions et projets miniers sur le continent.

Equipe dédiée à la pratique du droit minier

Forte d'une solide expérience forgée au cours de plusieurs années dans les transactions et projets miniers, notre équipe d'avocats et consultants dédiés au secteur minier possède une connaissance de premier plan des lois et règlements applicables aux activités minières en Afrique ainsi que des cadres juridiques internationaux et régionaux applicables aux opérations minières.

Mérite de Chambers Global 2013
« Ils étaient opportuns, produisaient de bons résultats et leurs rapports étaient instructifs et profonds ». « Emery Mukendi Wafwana a une vision, il sait très bien observer toute la situation et comprend bien les préoccupations pratiques de ses clients ».

Nos avocats et consultants ont développé une solide expertise et méthodologie dans l'application des cadres juridiques, fiscaux, douaniers et de changes du secteur minier, dans les transactions minières complexes et dans l'élaboration de lois et règlements miniers en Afrique.

Services fournis

Elaboration des législations et règlementations minières

Nous assistons et conseillons plusieurs Etats et organismes publics, à l'échelle nationale et internationale, dans la réforme et/ou la révision des cadres juridiques, sociaux, commerciaux, fiscaux, douaniers et de changes relatifs au secteur minier.

Gestion des droits et titres miniers

Nous conseillons et représentons nos clients dans la phase de la recherche minière, du développement et de la construction des infrastructures de la mine, dans la phase de production et de commercialisation des produits marchands, ainsi que dans celle de la fermeture de la mine. En outre, nous conseillons et assistons nos clients dans les procédures d'octroi, de renouvellement et de renonciation des droits et/ou titres miniers, d'extension des droits et/ou titres miniers à d'autres substances associées ou non-associées et de leurs transformations en d'autres droits et/ou titres miniers. Nous assurons le suivi des obligations de maintien en validité des titres miniers, des obligations environnementales, sociales, fiscales, douanières et de changes.

Analyse, élaboration, négociation et renégociation des contrats miniers

Nous conseillons, assistons et représentons de nombreux clients dans l'analyse, l'élaboration, la négociation et la renégociation des contrats miniers tels que les conventions minières de recherches et d'exploitation, les contrats d'amodiation, les contrats de cession, les contrats de fusions et acquisitions, les contrats de joint-venture pour l'exploitation des projets miniers, les contrats d'option en recherches minières, les contrats d'hypothèques minières et les contrats de financement des projets miniers.

Contentieux et réclamations

Nous assistons nos clients dans les contentieux sur la validité des droits et/ou titres miniers, notamment en matière de refus d'attribution, de renouvellement, de retrait ou d'annulation des droits et/ou titres ou encore de déchéance de leurs titulaires. Nous intervenons également dans d'autres contentieux liés aux activités minières, en particulier, les contentieux relatifs aux atteintes à l'environnement, le contentieux d'expropriation des droits et/ou titres miniers.

Expertise et solutions pour l'industrie minière

Nos services juridiques qui couvrent tous les stades de la mise en œuvre des projets miniers sont notamment :

Acquisition et gestion des droits et/ou titres miniers

- Procédures d'octroi, de renouvellement et de renonciation ;
- Elaboration et négociation de conventions minières de recherche et/ou d'exploitation ;
- Procédures d'extension à d'autres substances associées ou non-associées ;
- Procédures de transformation en droit et/ou titre minier de recherche et d'exploitation ;
- Agrément des cas de force majeure.

Transactions sur les projets ou actifs miniers

- Négociation, élaboration et enregistrement des accords de joint-venture, des contrats de cession, des contrats de transmission, d'amodiation, des contrats d'option en recherche minière ;
- Emission des avis juridiques pour les offres publiques initiales et cotations sur les marchés boursiers.

Construction des infrastructures

- Obtention des autorisations administratives pour la construction des infrastructures connexes sur le site minier (infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires) ;
- Obtention des concessions et permis de construction, de production et de transport de l'énergie électrique et de l'eau (négociation des contrats de concession, de réhabilitation de centrales électriques et d'approvisionnement en électricité) ;
- Délocalisation et relocalisation des populations locales.

Production et commercialisation

- Autorisations d'implantation et d'exploitation des usines de traitement métallurgique et minéralurgique ;
- Autorisation de commercialisation et d'exportation des minerais ;
- Main d'œuvre, emploi, santé, hygiène et sécurité ;
- Contenu local ;
- Procédures fiscales et administratives ;
- Respect des normes environnementales ;
- Conseil et assistance juridiques continus.

Phase de fermeture et abandon de la mine

- Résiliation des contrats de travail et allocation d'indemnités ;
- Gestion des infrastructures minières ;
- Assainissement du site et quitus environnemental ;
- Résiliation des contrats.

Contentieux et réclamations

- Refus d'octroi, de déchéance, de retrait et d'annulation des droits et/ou titres miniers ;
- Expropriation de projet minier ;
- Commercial et social.

Due diligence juridique et fiscale

Nous réalisons des due diligences juridiques et fiscales pour le compte de sociétés désirant acquérir des projets miniers ou participer au financement desdits projets ou des actifs miniers de sociétés minières opérationnelles. Nous rédigeons des rapports de due diligence spécifiant les problématiques relatives à la conformité à la législation des activités des sociétés minières et à la validité de leurs titres et/ou droits miniers, et proposons des solutions aux problèmes juridiques identifiés. Dans le cadre de la mise en œuvre des résultats de la due diligence, nous rédigeons, en faveur de nos clients, des projets de contrats et documents juridiques liés à l'achat et à la vente des actifs miniers ou des sociétés minières y compris les documents nécessaires aux transactions financières.

Chambers Global Guide 2016

« Ce cabinet estimé a une plate-forme mondiale avec des bureaux à Johannesbourg et New York. L'équipe est souvent engagée dans des questions relatives au droit OHADA et conseille fréquemment dans le cadre de litiges internationaux. Elle se distingue par ses capacités dans le domaine des ressources naturelles avec des sources mettant en évidence sa 'bonne pratique dans le secteur minier'. Il est également apte à assister les clients étrangers qui cherchent à investir dans le marché africain ».

Transactions minières sélectionnées

Conseil et assistance juridiques à :

- Une société chilienne ainsi qu'à un fond d'investissement d'Oman pour l'acquisition d'actions d'une société australienne, actionnaire principal de deux sociétés minières d'exploitation de potasse en République du Congo ;

- Une banque russe pour la conclusion et la réalisation d'un prêt de 3.014.223.744,40 USD à une société hollandaise possédant des actions dans une société d'exploitation de cuivre et cobalt au Katanga, en République Démocratique du Congo (RDC) ;

- Une société de droit de l'Ile Maurice dans l'acquisition du permis d'exploitation de la mine d'étain de BISIE représentant une valeur de 120.000.000 USD ainsi que dans le règlement de contentieux avec l'administration fiscale en RDC ;

- Une institution financière sud-africaine dans différentes transactions pour l'acquisition des actions dans une société minière en RDC, une transaction d'une valeur de 10.000.000 USD;

- Un groupe de sociétés canadiennes dans les négociations et l'élaboration des accords et actes pour la cession des actions additionnelles d'une société minière en vue de l'exploitation des gisements de cuivre/cobalt de Kamoa et Kakula en RDC ;

- Une banque sud-africaine dans le cadre d'un prêt de 30.000.000 USD à une société congolaise dont les parts sociales étaient nanties ;

- Une entreprise canadienne pour la transformation de son permis d'exploration en permis d'exploitation du projet Kamoa/Kakula en RDC représentant un investissement de 1.200.000.000 USD;

- Une société canadienne pour l'acquisition de la mine de Kipushi en RDC, d'une valeur de 200.000.000 USD ;

- Une entreprise publique congolaise dans la renégociation de 20 conventions de joint-ventures conclues avec ses partenaires privés;

- Des sociétés australiennes et congolaises pour les opérations minières avec OKIMO (SOKIMO) et pour la gestion des projets miniers de Borgakim et ses sociétés affiliées (Amani Gold, Blue-Rosse, Gorumbwa et Rambi Gold), aujourd'hui entrepris par Kibali Gold ;

- Une société minière canadienne d'exploitation d'or dans le cadre de la constitution de sûretés pour le financement d'un projet aurifère de 175.000.000 USD et pour la délocalisation des communautés locales au Maniema et au Sud-Kivu, en RDC ;

- Une société minière américaine dans l'acquisition d'un projet minier de cuivre d'une valeur de 1.000.000.000 USD en RDC;

- Une entreprise canadienne dans l'acquisition de droits miniers, une transaction évaluée à 168.000.000 USD ;

- Une société minière canadienne pour l'acquisition des permis de recherche minière dans la province du Katanga, en RDC ; rédaction du contrat de cession des permis miniers ; préparation de la demande de permis d'exploitation et assistance fournie à la société d'exploitation locale pour se constituer en société commerciale ;

- Une société chinoise en vue de l'acquisition de plusieurs projets cuprifères dans la province du Katanga en RDC ;

- Une société minière australienne dans l'acquisition de projets d'or et d'argent dans la mine de Moku, en RDC ; a aidé à rédiger le prospectus de son premier appel public à l'épargne à la Bourse de Toronto et aux régimes de dividendes ;

- Une compagnie minière British Island pour l'acquisition de 17 permis de recherche au Katanga, en RDC ;

- Une compagnie de Jersey dans la négociation avec le ministre des Mines pour obtenir l'autorisation d'exporter des minéraux en dehors de la RDC ;

- Une institution financière américaine dans le cadre d'un prêt de 5.000.000 USDconsenti à un investisseur étranger pour l'achat de mines de manganèse au Burkina Faso et au Mali ;

- Une compagnie canadienne pour une due diligence juridique sur une société minière de la République du Congo relativement à son inscription à la Bourse de Toronto d'une valeur de 12.000.000 USD ;

- Une société des Iles Cayman dans l'acquisition des projets d'exploration et d'exploitation de substances de carrière en RDC ;

- Un investisseur américain dans un litige lié à son investissement dans une société minière en Guinée ;

- Une entreprise angolaise dans l'acquisition de permis de recherche minière en Angola et la rédaction des contrats de cession des permis miniers;

Elaboration des législations et règlementations minières

- Conseil et assistance juridiques à la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale(CEMAC) dans l'étude pour l'élaboration d'un code minier communautaire et mission d'évaluation sur terrain au Gabon, Tchad, Centrafrique, Congo, Guinée Equatoriale et Cameroun (financement GIZ, 2016-2017) ;

- Elaboration du décret et de son amendement portant création et fonctionnement du Bureau de coordination et de suivi des projets sino-congolais en RDC (2016) ;

- Assistance au Projet-Diagnostic du cadre légal et fiscal du secteur minier du Sénégal (2013) ;

- Assistance juridique au Gouvernement de la RDC dans la révision du code minier de 2002 et ses mesures d'exécution (financement Banque mondiale, 2012-2016) ;

- Assistance juridique au Gouvernement de la République du Congo dans la révision du code minier et ses décrets d'application (financement Banque mondiale, 2014-2016);

- Assistance juridique au Gouvernement de la RDC dans la préparation d'un décret fournissant le contenu des études de faisabilité des projets miniers (financement Banque mondiale, 2015-2016) ;

- Préparation d'un décret portant organisation et fonctionnement du Cadastre Minier et de la Commission de validation de droits miniers et des carrières en RDC (financement Banque mondiale, 2001-2003) ;

- Assistance juridique au Gouvernement de la RDC dans la réforme des cadres juridiques, fiscaux, douaniers et de changes du secteur minier (financement Banque mondiale, 1999-2001) ;

"Cabinet d'avocats qui donne des solutions très pratiques. Excellentes capacités de négociation et une connaissance approfondie de l'industrie minière, en particulier dans les pays francophones d'Afrique."

Lars-Eric Johansson, CEO of Ivanplats Ltd

Vos principaux contacts miniers

Les principaux contacts de notre équipe de pratique de droit minier en Afrique prennent en charge la gestion de vos projets, vous accompagnent, dans les différents lieux où ces projets sont réalisés et vous représentent auprès des administrations minières.

Emery MUKENDI WAFWANA
Associé fondateur- Kinshasa - New York
T: (+243) 1 512 4738 (Kinshasa)
T: (+1) 212 922 0040 (New York)
ewafwana@cabemery.org

Emery Mukendi Wafwana pratique le droit minier depuis 1998. Il est avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, Mandataire agréé en mines et carrières (RDC) et Consultant légal inscrit à la Cour suprême de New York.

Dans sa pratique du droit minier, il a conseillé dans la réforme des cadres juridiques, fiscaux, douaniers et de changes du secteur minier, dans la révision du code minier de 2002 et dans la rédaction d'une directive précisant le contenu des études de faisabilité des projets miniers en RDC. Il a également conseillé la République du Congo dans la révision du Code minier de 2005 et ses mesures d'application ainsi que la CEMAC dans la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un code minier communautaire, impliquant le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

Il a conseillé et représenté des clients dans la gestion des titres miniers, les négociations et les renégociations des conventions minières, les réclamations et contentieux sur la délivrance et la validité des droits et titres miniers et l'obtention des autorisations administratives diverses pour la construction et la réhabilitation des infrastructures minière et connexes.

Il a conduit plusieurs due diligences pour le financement ou l'acquisition des projets miniers et a conseillé dans nombreuses transactions minières en RDC, au Congo, au Cameroun, au Gabon, au Burkina Faso et au Mali.

Classé premier dans Chambers Global 2006
Jouit d'une solide réputation pour son expertise en droit minier. Les personnes interrogées le félicitent également d'être un « avocat très compétent ».

Eugénie ELANGA MONKANGO
Partenaire - Kinshasa
T: (+243) 99 990 31 57
T: (+243) 1 512 4738
eelanga@cabemery.org

Maître Eugenie Elanga Monkango conseille les clients nationaux et internationaux dans le secteur minier depuis plus d'une décennie en tant qu'Avocate et Mandataire agréée en mines et carrières (RDC).

Elle a conseillé, assisté et représenté les clients dans les procédures minières d'acquisition, de renouvellement, de transformation, de renonciation (totale ou partielle), d'extension, de mutation ainsi que dans la gestion des droits et titres miniers, notamment l'obtention des droits, titres et autres autorisations pour l'élaboration et la réalisation des travaux de développement, de construction et d'exploitation de la mine ainsi que l'approbation des listes des biens devant bénéficier du régime douanier privilégié.

Elle a, par ailleurs, participé, dans plusieurs missions de due diligences pour le financement ou l'acquisition des projets miniers et a conseillé et représenté des clients dans de nombreuses transactions minières impliquant l'élaboration et l'enregistrement des contrats et des documents juridiques y afférents.

RDC

Esther-Rose LUFUTA BIDUAYA
Partenaire - Kinshasa
T: (+243) 99 023 23 49
T: (+243) 1 512 4738
erlufuta@cabemery.org

Maître Esther-Rose Lufuta pratique le droit minier depuis plus d'une décennie. Elle est avocate et mandataire en mines et carrières (RDC). Elle est intervenue activement dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes des cadres légaux, juridiques, sociaux et environnementaux du secteur minier de la RDC et de la République du Congo.

Elle a conseillé et représenté des clients dans l'acquisition et la gestion des droits miniers, les transactions minières impliquant la prise d'intérêts ou l'acquisition des projets et ou actifs miniers, la mise en place et l'approbation des suretés minières, l'approbation des plans environnementaux des projet miniers, l'approbation des listes minières des biens devant bénéficier du régime douanier privilégié, la délocalisation et relocalisation des populations, les négociations avec les populations locales en vue de leur participation et adhésion au plan de développement durable des populations affectées par le projet minier.

Elle a participé à plusieurs missions de due diligences pour le financement ou l'acquisition des projets miniers. Elle a enfin conseillé et représenté les clients dans les contentieux des empiètements des périmètres miniers, dans les contentieux de validité des droits miniers, (annulation et déchéance des droits miniers), dans les contentieux relatifs aux atteintes à l'environnement.

Eric MUMWENA KASONGA
Associé - Lubumbashi
T: (+243) 815 051 722
T: (+243) 1 512 4738
emumwena@cabemery.org

Maître Eric Mumwena Kasonga Bassu est avocat inscrit au barreau de Lubumbashi et pratique le droit minier depuis plus d'une décennie. Il est chercheur et formateur en droit minier et droit de l'environnement à l'Université de Lubumbashi, en RDC.

Dans sa pratique du droit minier, Maître Eric Mumwena Kasonga Bassu a conseillé, assisté et représenté plusieurs clients dans l'élaboration, négociation, renégociation et conclusion des contrats miniers et dans la gestion de titres miniers et de carrières. Il a aussi conseillé et représenté les clients dans la révisitation et renégociation de contrats miniers.

Il a aussi conseillé dans plusieurs due-diligences pour le financement ou l'acquisition de projets de grande envergure en République Démocratique du Congo et émis des avis juridiques sur des questions complexes en rapport avec les activités et opérations minières.

UEMOA - CEDEAO

Pathy LIONGO BOOTSI
Associé - Kinshasa
Coordinator UEMOA/WAEMU - ECOWAS
T: (+243) 81 658 17 12
T: (+243) 1 512 4738
lpathy@cabemery.org

Il a plus de 10 ans de pratique. Dans le secteur minier, il assiste efficacement nos clients locaux et internationaux dans les due diligences juridiques pour les projets d'investissement ou d'exploitation, la création d'entreprises, les fusions et acquisitions, la négociation et la rédaction de contrats, le recouvrement des créances, ainsi que dans l'assistance juridique quotidienne des entreprises.

Ayant mené une étude comparative des législations minières de la CEMAC, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il a une forte expertise des législations minières de l'Afrique de l'Ouest et coordonne nos activités dans les régions de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Il a également participé à l'étude pour l'élaboration d'un code minier communautaire pour la région CEMAC, comprenant six pays d'Afrique centrale, à savoir la République centrafricaine, le Cameroun, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon.

New York

Djami DIALLO
Associée – New York
T: (+1) 212 922 0040
ddiallo@cabemery.org

Maître Djami Diallo est admise aux barreaux de New York et du New Jersey, ainsi qu'auprès du Tribunal Fédéral du District du Sud de New York.

Dans sa pratique professionnelle, elle intervient activement dans le secteur minier. Elle a conseillé dans plusieurs due-diligences pour le financement ou l'acquisition de projets de grande envergure en République Démocratique du Congo et République du Congo.

Elle a participé à l'élaboration du décret du ministère des Mines précisant le contenu d'une étude de faisabilité en République Démocratique du Congo. Elle a également contribué à la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un code minier communautaire de la CEMAC impliquant le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République du Congo et le Tchad. Elle suit avec beaucoup d'intérêt le développement du secteur minier en Guinée et d'autres pays de la CEDEAO.

Nady MAYIFUILA
Associatée - New York
T: (+1) 212 922 0040
mayifuila@cabemery.org

Elle est admise au Barreau de New York, à la Cour internationale de commerce des États-Unis ainsi qu'aux Tribunaux des Districts de l'Est et du Sud de New York.

Dans sa pratique du droit minier, elle a conduit des due diligences, en faveur des institutions financières américaines, pour le financement de l'acquisition des projets miniers de manganèse au Mali et Burkina Faso. Elle a également conseillé dans plusieurs due-diligences pour le financement ou l'acquisition de projets de grande envergure en République Démocratique du Congo et République du Congo.

Elle a activement participé au projet de révision du code minier de la République du Congo de 2005 et ses mesures d'application, avec un accent particulier sur l'analyse des conventions minières conclues par la République du Congo. Elle a enfin conduit la réalisation d'une étude sur la directive du Ministère des Mines précisant le contenu d'une étude de faisabilité en République Démocratique du Congo.

Congo - Brazzaville et Afrique Centrale

Antoine LUNTANDILA KIBANGA
Partenaire - Brazzaville
T: (+242) 05 355 08 88
aluntadila@cabemery.org

Maître Antoine Luntandila est Avocat au Barreau de Matadi en RDC et consultant en République du Congo. Il pratique le droit minier depuis plus d'une décennie.

Il pratique le droit minier en République Démocratique du Congo, en République du Congo et dans les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il a participé activement à la révision des codes miniers de la République démocratique du Congo et de la République du Congo, ainsi qu'à l'étude pour l'élaboration d'un code minier communautaire pour les Etats membres de la CEMAC.

Il a participé dans plusieurs missions de due-diligences pour le financement ou l'acquisition de projets de grande envergure en République Démocratique du Congo et en République du Congo et émis des avis juridiques pour les besoin de levée les fonds sur les marchés financiers.

Johannesbourg

Edmond CIBAMBA DIATA
Partenaire - Johannesburg - Kinshasa
T: (+27) 11 78 35 750 (Johannesburg)
T: (+243) 998 544 000 (Kinshasa)
etshidiata@cabemery.org

Maître Edmond Cibamba Diata a plus de 15 ans de pratique de droit minier en tant qu'avocat, mandataire en mines et carrières en RDC. Il est également consultant en Afrique du sud. Il enseigne le droit minier à l'Université Libre de Kinshasa et participe à des conférences et ateliers, ainsi qu'aux formations en droit minier des dirigeants d'entreprises et autres professionnels ainsi que des étudiants des facultés de droit de certaines universités africaines notamment celles organisées par African Mining Legislation Atlas (AMLA) sous l'égide de la Banque Mondiale.

Dans sa pratique de droit minier, il conseille des clients sur des questions relatives à la fiscalité minière et la règlementation de change. Il a fourni des conseils juridiques dans la mise en place et/ou la révision des régimes fiscaux, douaniers et de changes du secteur minier en RDC, République du Congo (Brazzaville), au Sénégal et dans les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il suit de près l'évolution des législations fiscales, douaniers et de change des plusieurs pays africains.

Il a conseillé et représenté des clients dans l'acquisition et la gestion des droits et titres miniers, les transactions minières ; dans des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures et dans les contentieux judicaires, administratif et arbitraux en rapport avec les projets miniers.

Classé premier dans Chambers Global 2013
Il est décrit comme un « avocat très fiable » qui est très fort dans les questions minières et félicité pour son expertise en droit fiscal.

Fulgence KALEMA BWATUNDA
Associé - Johannesburg
T: (+27) 11 78 35 750
fkalema@cabemery.org

Maître Fulgence Kalema Bwatunda est avocat au Barreau de Matadi. Il est basé au bureau de Johannesburg où il est consultant juridique. Il est également consultant juridique en République du Congo.

Dans sa pratique de droit minier, Maître Fulgence Kalema Bwatunda a conseillé, assisté et représenté plusieurs clients dans l'élaboration, négociation, renégociation et conclusion des contrats miniers et dans la gestion des titres miniers.

Il a participé dans plusieurs dues diligences pour le financement ou l'acquisition des projets financiers et a émis plusieurs avis juridiques dans nombreuses transactions minières en RDC, République du Congo, au Gabon et en Angola.

Willy BASHIYA MBAYI
Consultant Économiste - Johannesburg
T: (+27) 11 78 35 750
willybashiya@cabemery.org

Willy Bashiya Mbayi est économiste et fiscaliste. Il est membre de l'Institut sud-africain de fiscalité et de l'Institut sud-africain des comptables d'affaires. Il a activement participé à l'élaboration de l'étude de la compétitivité des régimes fiscaux et douaniers du code minier de la RDC entre 2001 et 2002. Il a participé à l'étude de la fiscalité minière de la République du Congo dans le cadre de la mission de révision du code minier de 2005 et de ses mesures d'application.

Il possède une vaste expérience dans les marchés financiers, analyse financière, évaluation d'entreprise et finance d'entreprise et conseille plusieurs investisseurs miniers sur les aspects fiscaux et comptables de leurs projets. Il maitrise et pratique aussi bien le système comptable sud-africain, que celui de l'OHADA

Notre vision

L'Afrique continue de se développer. Nous faisons de même et continuons d'étendre notre pratique juridique dans le continent africain et au-delà, pour nous rapprocher davantage de nos clients qui viennent de l'Amérique du Nord, de l'Amérique latine, d'Asie, d'Australie et d'Europe et s'intéressent au secteur minier.

Notre visée expansionniste fait de nous votre meilleur choix pour sécuriser juridiquement vos accès et investissements en Afrique.

Notre vision globale, la connaissance du terrain et une longue expérience nous aide à mieux sécuriser et accompagner vos investissements miniers.

Pionnier dans le droit minier en Afrique, notre cabinet continuera d'améliorer son leadership dans le secteur minier et d'apporter notre savoir-faire pour continuer à développer le cadre juridique, fiscal et douanier et de change du secteur minier en Afrique.

"... le plus grand et l'un des cabinets d'avocats le plus sophistiqué en RDC. Il est célèbre pour sa maîtrise de lois locales, et pour son intérêt particulier sur le secteur minier".

Chambers Global 2011

Prix

CHAMBERS & PARTNERS
Your guide to the world's best lawyers

WHO'SWHOLEGAL
WWL

Publications

Nos avocats et consultants tiennent toujours nos clients et le public suffisamment informés en publiant régulièrement les alertes, articles et autres publications sur l'évolution de la législation et la règlementation applicables aux activités minières dans plusieurs pays d'Afrique. Nos publications sont publiées sur notre site web, lexology, Juriafrique et dans plusieurs autres revues et publications spécialisées.

Nos bureaux

NEW YORK
Emery Mukendi Wafwana & Associates, P.C.
370 Lexington Ave., 10th Floor, Suite 1001
New York, NY 10017, USA
Phone: (+1) 212-922-0040
Fax : (+1) 212-656-1475
Email : cabusa@cabemery.org

JOHANNESBOURG
Emery Mukendi Wafwana & Associates (Pty) Ltd
89 Bute Lane, Ground Floor, North-Wing
Sandton/Johannesburg, South Africa
P.O. Box 650 840
Benmore 2010
Sandton/Johannesburg, South Africa
Phone: (+27) 11-78-35-750
Fax : (+1) 212-656-1475
Email : cabrsa@cabemery.org

KINSHASA
Emery Mukendi Wafwana & Associates, SC-P
Croisement du Boulevard du 30 juin et de l'avenue Batetela, Crown Tower
7ème Niveau, Suite 701-702
Kinshasa/Gombe, B.P. 14379 Kin I
République Démocratique du Congo
Tél. : (+1) 212-257-48-38
(+243) 15-12-4738
Fax : (+1) 646-786-4680
Email: cabsecretariat@cabemery.org

BRAZZAVILLE
Emery Mukendi Wafwana & Associates, SARLU
Avenue Denis Sassous Nguesso
1er Niveau, Immeuble Yoka Bernard Carrefour La Coupole
B.P. 633 Brazzaville
Phone: + 242 05 355 08 88
Fax : (+1) 212-656-1475
Email : cabrcongo@cabemery.org

LUBUMBASHI
Emery Mukendi Wafwana & Associates, SC-P
Immeuble BCDC 4ème Niveau
Avenue Munongo/Mwepu,
Lubumbashi/Katanga
République Démocratique du Congo
Tél. : (+243) 99-70-24160
Fax : (+1) 212-656-1475
Email : cablubum@cabemery.org

MATADI
Emery Mukendi Wafwana & Associates, SC-P
Avenue de la Poste n°2, Immeuble Bloc POMBAL – 1er Niveau
Derrière l'Hôtel Métropole,
Quartier Ville-Basse
Commune de Matadi
République Démocratique du Congo
Tél : (+243) 99-85-10148
Fax : (+1) 646-786-4680
Email : cabmat@cabemery.org

Nos partenaires

Les cabinets d'Avocats et Avocats partenaires de notre cabinet sont établis dans les régions de l'UEMOA/CEDEAO, CEMAC/CEAC et la SADC : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Zimbabwe.

EM W&A Emery Mukendi Wafwana & Associates International Law Firm

Membre de LexAfrica

LEXAfrica Lawyers for Africa

Contributeur de JuriAfrique-Portail du droit africain

JuriAfrique Portail du droit africain